

Affiché le
Le Maire,
Danielle TRIGATTI

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2015.

L'an deux mille quinze, le 28 du mois d'août, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle derrière la Mairie, le Vendredi 4 Septembre 2015 à 20h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr PEAUD, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr CHUPEAU, Mr PUAUD, Mme ROUSSEAU, Mme BOUSSEAU, Mme RAGOT.

Absents : Mr MATHONNEAU, Mme PAJOU, Mme RAUD, Mme de la TOUR, Mr TURCAUD.

Procuration : Mr TURCAUD a donné procuration à Mr de BEAUSSE.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 Juillet 2015 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations.

Le procès-verbal de la séance du 21 Juillet 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2015-09-01 EMPRUNT DE 100 000 € POUR LA RENOVATION DE LA SALLE MUNICIPALE ET LE TRANSFERT DE LA CANTINE SCOLAIRE.

Mme le Maire rappelle que pour les besoins de financement de rénovation de la salle municipale, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 100 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : Financer la rénovation de la salle pour l'accueil de la cantine scolaire.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2030

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 100 000,00 EUR

Versement des fonds : À la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/10/2015 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,03 % Base de

calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 400,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2015-09-02 NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL RECENSEMENT DE LA POPULATION.

Le recensement de la population s'effectue tous les cinq ans et permet d'effectuer la réactualisation des données communales. Le prochain recensement aura lieu du 31 Janvier au 20 Février 2016. L'organisation du recensement est du ressort de la commune, encadré par l'INSEE. Au niveau communal un superviseur (Mr de BEAUSSE) a déjà été désigné. Il faut désormais nommer un coordinateur.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de nommer Madame Patricia BOUDEAU.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- NOMME Madame Patricia BOUDEAU, coordonnateur pour le recensement 2016.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2015-09-03 QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le plan de sauvegarde est en cours de préparation. Elle présente ensuite au Conseil deux formats possible pour le document qui résumera tous les protocoles en cas de catastrophes et qui sera distribué à la population. Après débats le Conseil Municipal choisi le document présenté sous format A3.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la loi NOTRE oblige entre autre aux Communautés de Communes des regroupements. Les EPCI ne devront plus être inférieures à 15 000 hab au 1^{er} janvier 2017. Les préfets ayant en charge l'établissement d'un schéma de regroupement ont un calendrier strict à respecter. Ainsi un premier vœu de regroupement entre l'intercommunalité de Ste Hermine et celle de l'Hermenault a déjà été formulé en Juillet 2015. Ce regroupement ne semblait pas suffisant pour les services de l'état, l'union d'une troisième intercommunalité a donc été envisagée. Le conseil intercommunal a donc émis un nouveau vœu rassemblant les intercommunalités de Mareuil sur Lay, Ste Hermine, et l'Hermenault. Madame le Maire tenait à en informer son Conseil Municipal.

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel de Vendée eau.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un coupon avait été inséré dans le bulletin trimestriel de juin pour trouver un nom à la Salle Municipal. Elle rend compte au Conseil Municipal des retours : 2 coupons au nom de Michel BOBINEAU, un coupon au nom de Louis DURAND et un coupon au nom de Cailles'rots. Après débat la dénomination de la salle municipale est reportée.

Madame le Maire présente le devis de remplacement de la porte d'entrée de la salle municipale suite à l'effraction qui a eu lieu dans l'été. Le cout s'élève à 4 548.00 €. Le Conseil Municipal valide cet achat.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'organisation du téléthon 2015. Le Conseil Municipal propose de demander aux associations et que l'une d'entre elles soit porteuse de l'agrément.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le tour de Vendée cycliste traversera La Caillère Saint Hilaire le 4 Octobre prochain.

Madame le Maire explique qu'une plateforme devait accueillir les conteneurs situés rue des Vallées. L'intercommunalité de Ste Hermine qui gère le service des ordures Ménagères est en cours de réflexion sur la réorganisation du service et un ramassage au porte à porte. Il est donc proposé d'attendre pour la mise en place de la plateforme, que le nouveau service soit entré en vigueur.

Madame le Maire explique que l'association country s'arrête faute de participants.

Madame le Maire informe qu'un rendez-vous a été fixé avec Mr GUILLET des transports scolaire pour l'arrêt de la Pinsonnière. Mme RAGOT intervient et explique qu'elle a eu les services du Conseil Général pour que soit étudié le déplacement de l'arrêt de bus de La Pinsonnière en haut de la rue.

Madame le Maire informe les membres de la commission d'aménagement de bourg de Saint hilaire, qu'une réunion aura lieu le Jeudi 10 Septembre à 16h30 à la mairie de Saint Hilaire.

Madame le Maire tient à informer le Conseil Municipal que Mr MATHONNEAU ne perçoit aucune indemnité de la part de la commune.

Mr CHUPEAU demande si l'arrêt de bus du fenestreau est en service. Mr PICANT explique que seuls les bancs restent à installer.

Mme SALLÉ explique que la rentrée des classes a eu lieu Mardi 1^{er} Septembre. Elle revient sur la nouvelle organisation de la cantine scolaire. Le cheminement des élèves de l'école à la salle municipale se déroule en sécurité. Il reste à voir l'organisation du service et du nettoyage. Les plannings devront être revus.

Mme SALLÉ explique également que la machine à laver de l'école est en panne et qu'il faudra procéder à son remplacement.

Mr PICANT informe qu'il a réalisé les achats de débroussailleuses.

Mr PICANT explique qu'il a demandé des devis pour la fourniture de granulés bois pour la nouvelle chaudière de la salle municipale.

Mr PICANT demande de l'aide à un volontaire du Conseil Municipal pour faire un tri des clés situées à la Mairie. Mme ROUSSEAU propose de s'en occuper dans l'hiver.

Mme BOUSSEAU propose qu'un encart soit inséré dans les prochains bulletins pour que les habitants intéressés reçoivent leurs informations municipales par mail.

La séance est levée à 19 h 25.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.